



# JOURNÉE DE L'ARBRE

L'ARBRE, LA VIE... LE CONNAÎTRE POUR LE PROTÉGER  
JOURNÉE DE CONFÉRENCES ET D'ÉCHANGES



► **Evènement**

**Mardi 6 septembre 2022 de 9h-17h**  
Salle des fêtes, 58 rue René Binet, 89100 Sens

**renseignements :**

Société horticole de Sens,  
contact@horticulture-sens.org

àsens

Culture & patrimoine

[www.ville-sens.fr](http://www.ville-sens.fr)





# L'ARBRE, LA VIE...

Le connaître pour le protéger

Journée de conférences et d'échanges

Mardi 6 septembre 2022

Salle des Fêtes, 58 rue René Binet, 89100 Sens

## PROGRAMME

- 8h15 : **Accueil**
- 8h45 : **Ouverture de la journée** par Marie-Louise Fort, maire de la Ville de Sens
- 9h : **Charte de l'arbre, un outil pour sa protection : l'exemple de Sens.** Jean-Luc Boulard, ancien directeur du Service Parcs, Jardins et EspaAces Verts de la ville de Sens, Président de la Société horticole de Sens
- 9h30 : **Vers les droits de l'arbre : l'exemple de Sens.** Amine Hiridjee, adjoint chargé de la transition écologique et solidaire, de l'amélioration du cadre de vie
- 10h : **L'arbre et la loi : sa place parmi les hommes, son évaluation monétaire pour mieux le protéger.** Augustin Bonnardot, forestier arboriste au CAUE 77
- 10h30 : **Pause**
- 11h : **Labelliser « Arbre remarquable » un sujet pour mieux le protéger.** Georges Feterman, président de l'association A.R.B.R.E.S. Robert Baeli, correspondant de l'Yonne A.R.B.R.E.S.
- 11h30 : **Plantation d'un arbre : quoi, où, comment.** Marie-Noëlle Dantin, Maison familiale rurale de Gron, intervenant : Stéphane Perennès
- 12h : **Du bucheron-élagueur à l'arboriste : bonnes pratiques.** William Tromp, Union Nationale Entreprises du Paysage
- 12h30-14h : **déjeuner**
- 14h : **Présentation d'un observatoire participatif pour inventaire des arbres de l'Yonne.** Maryline Tagliabue, CAUE 89
- 14h30 : **Gestion de l'arbre urbain : l'exemple de Sens.** Aurélien Loizeau, directeur du Service Parcs, Jardins et Espaces Verts de la ville de Sens
- 15h : **Pause**
- 15h30 : **Les trognons de Puisaye, l'agroforesterie.** Gaëlle Massé, CPIE Yonne et Nièvre
- 16h : **L'arbre : mythologie et croyances.** Claude Bureaux, Chef jardinier du Jardin des Plantes, Chroniqueur jardin sur sur France Info
- 16h30 : **Synthèse de la journée.** Jean-Pierre Chignardet, Cercle Condorcet du Sénonais

# BULLETIN D'INSCRIPTION

Merci de remplir les champs en majuscules

Madame       Monsieur

NOM : .....

PRÉNOM : .....

Entreprise/organisme : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : .....

Ville : .....

Courriel : .....

Téléphone : .....

TARIFS :

avec repas / 20 €       sans repas / 5 €

RÈGLEMENT :

- par chèque à l'ordre du Cercle Condorcet du Sénonais
- par mandat administratif avec numéro d'engagement
- inscription (de préférence) via *Helloasso, Journée de l'arbre à Sens*.

**Bulletin à renvoyer avant le 20 août avec votre règlement à :**

Société Horticole de Sens28, chemin de Babie

89100 SENSPort.: 06.87.28.72.50 [www.horticulture-sens.org](http://www.horticulture-sens.org)



# DECLARATION DES DROITS DE L'ARBRE

proclamée lors du Colloque, à l'Assemblée Nationale le 5 avril 2019

extraits :

## Article 1

L'arbre est un être vivant fixe qui, dans des proportions comparables, occupe deux milieux distincts, l'atmosphère et le sol. Dans le sol se développent les racines, qui captent l'eau et les minéraux. Dans l'atmosphère croît le houppier, qui capte le dioxyde de carbone et l'énergie solaire. De par cette situation, l'arbre joue un rôle fondamental dans l'équilibre écologique de la planète.

## Article 4

Certains arbres, jugés remarquables par les hommes, pour leur âge, leur aspect ou leur histoire, méritent une attention supplémentaire. En devenant patrimoine bio-culturel commun, ils accèdent à un statut supérieur engageant l'homme à les protéger comme « monuments naturels ». Ils peuvent être inscrits dans une zone de préservation du patrimoine paysager, bénéficiant ainsi d'une protection renforcée et d'une mise en valeur pour des motifs d'ordre esthétique, historique ou culturel.

Déclaration votée à l'unanimité au Conseil municipal de Sens du 21 mars 2022